

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 286 nommant des assesseurs au Conseil d'Appel.

n° 286

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 septembre 1906

Numéro JO
n° 119 du 01/10/1906

Date du numéro
1 octobre 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 4 février 1904, portant réorganisation de la Justice de la Côte Française des Somalis, promulgué en date du 9 mars 1904: Vu les arrêtés des 18 janvier et 7 juillet 1906

Considérant qu'il importe de pourvoir au remplacement d'assesseurs suppléants près le Conseil d'Appel de la Colonie :

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Les arrêtés des 18 janvier et 7 juillet 1906 visés ci-dessus sont modifiés de la manière suivante en ce qui concerne la composition de la liste des assesseurs suppléants pour la fin de l'année 1906. Art.2. — Sont nomimes assesseurs suppléants : MM.de Nasde Tourris, Sous-Chef de Bureau de 2e classe des Secrétariats Généraux, en remplacement de M. Vennat, Chef de Bureau de 2e classe des Secrétariats Généraux, désigné pour une autre Colonie, Le D Duvar, Médecin-aide major de 1er classe des troupes Coloniales, en remplacement de M. Lassaigue, Adjoint de 2 classe des Affaires Indigènes, appelé à d'autres fonctions. Art. 3. — Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.